



Droit des propriétaires pour une ristourne éventuelle

Par **lou**, le **12/02/2009** à **15:34**

Bonjour,
Voici ma question:
Je suis propriétaire d'un appartement depuis le mois de décembre 2008, dans l'immeuble, il restait un appartement à vendre, le promoteur pour vendre cet appartement à baissé son prix de 33000 euros, un de mes voisins me dit que s'ils ont baissé le prix de ce logement, le promoteur doit aussi faire une baisse pour les propriétaires qui avaient déjà acheté est ce vrai existe t'il une loi sur ce genre d'affaire?
Merci d'avance pour votre réponse
Cordialement
lou

Par **Paula**, le **13/02/2009** à **17:05**

Bonjour,
C'est archi faux. Il rêve votre voisin !!! Et surtout il n'y a pas de Loi sur ce genre d'affaire. Le promoteur n'a plus qu'un appartement et comme il veut le vendre, il baisse le prix. Voilà c'est tout. Et en plus, je suppose que le prix de vente n'est pas ridiculement bas. Amitiés.